



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°VILLE2023AR019**

**OBJET : FERMETURE D'UN ERP - MAGASIN INTERMARCHÉ 210 RUE DES MARTYRS**

Le Maire de Pierre-Bénite,

**Objet : Fermeture d'un Etablissement Recevant du Public -  
Magasin Intermarché  
situé 210 rue des Martyrs - 69310 Pierre-Bénite**

**Le Maire de Pierre Bénite,**

Vu les articles L. 2212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 79.587 du 11 juillet 1979 relative à la motivation des actes administratifs et à l'amélioration des relations entre l'administration et le public ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu les articles R. 421-1 et 5 du code de justice administrative ;

Vu l'article R. 143-45 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le décret n° 97-645 du 31 mai 1997 modifiant le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) ;

Vu l'arrêté préfectoral 69-2020-09-30-001 portant renouvellement de la commission départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral 69-2020-09-30-002 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ;

Considérant le courrier de la Direction de la SAS La Maillette, Mme RIZZI Myriam, en date du 19 septembre 2022, attestant de la fermeture du magasin Intermarché situé au 210 rue des Martyrs à Pierre-Bénite (69310) et sa réouverture au 85 boulevard de l'Europe à Pierre-Bénite (69310) ;

Considérant qu'il convient de prendre un arrêté prononçant la fermeture du magasin à l'enseigne Intermarché situé au 210 rue des Martyrs de la Libération.

## ARRETE

**Article 1er** : L'établissement dénommé Intermarché, sis 210 rue des Martyrs à Pierre-Bénite, classé en type M de la 3ème catégorie sous la référence : E15200041-000-7516 **est fermé au public** à compter du 31 août 2022.

**Article 2** : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

**Article 3** : Monsieur le Maire de Pierre-Bénite, le directeur départemental de la sécurité publique, le directeur départemental des territoires et le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours, ainsi que l'exploitant de l'établissement susvisé, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à :

**Direction SAS La Maillette**  
Mme RIZZI Myriam  
210 rue des Martyrs de la Libération  
69310 Pierre-Bénite Cedex

**Article 4** : Le présent arrêté est adressé en ampliation à Monsieur le préfet et une copie au Directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours.



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.